

# Modalités pratiques Belgique et Grand-Duché de Luxembourg



Retrouvez à tout moment la dernière version des modalités pratiques sur [knauf.com](http://knauf.com)  
[www.knauf.com](http://www.knauf.com)

## 1. COMMANDES

Toutes vos commandes doivent être envoyées par e-mail à notre équipe Order Management

Wallonie	<a href="mailto:order.fr@knauf.be">order.fr@knauf.be</a>	04 273 83 11
Flandre	<a href="mailto:order.nl@knauf.be">order.nl@knauf.be</a>	056 67 44 01
Luxembourg	<a href="mailto:order.lu@knauf.be">order.lu@knauf.be</a>	00352 39 97 51

Chaque produit ne peut être commandé que par l'unité de commande mentionnée dans la colonne « Commande min ». Vous pouvez combiner notre assortiment (articles D dans notre catalogue) sur un seul transport au départ de notre dépôt central.

Les commandes au départ de nos sites de production / stockage (Engis, Wielsbeke et Dépôt Central) passées avant 14h00 seront livrées endéans le délai indicatif de 48 heures, et devront mentionner l'adresse complète de livraison.

Pour les livraisons sur chantier, il est impératif de nous fournir deux contacts et leur numéro de téléphone.

### Avis de livraison

24h à 48h avant la livraison, le service logistique confirmera le délai de livraison par mail.

### État de votre commande

Le suivi de l'état de vos commandes via Dealer Suite est disponible.

Il vous suffit d'accéder à notre plateforme via le lien suivant ou en scannant le code QR :



Plus d'informations?  
[info@knauf.digital](mailto:info@knauf.digital)  
[www.welcome.knauf.digital](http://www.welcome.knauf.digital)

## 3. PARTICULARITÉS LIÉES AUX LIEUX DE CHARGEMENT

		Dépôt Central	Engis	Wielsbeke - plaques de plâtre	Wielsbeke - Blocs
Articles		Articles D - C	Articles S chapitre 1	Articles S chapitre 4	Articles S chapitre 10
Quantité	Plâtre	max 4 palettes	min 5 palettes	-	
	Plaques de plâtre	max 3 palettes	-	min 5 To (= qté de 4 palettes 50 plaques par pal)	
	Laine de verre	max 4 palettes	-	-	
	Autres	Qté min de commande	-	ajout éventuel profilés chapitre 7 - article S	
Conditions franco		900 eur	min 5 palettes	min 5 To (= qté de 4 palettes 50 plaques par pal)	min 10 palettes
Forfait non franco		95 eur	via Dépôt Central	via Dépôt Central	95 eur
					* colles & accessoires : 1800 eur

### 3. PARTICULARITÉS LIÉES AUX PRODUITS

#### Enduits de plâtres :

Au départ d'Engis, la quantité minimum de commande est de 5 palettes. Seuls les articles S du chapitre 1 sont disponibles à Engis + Supracem Fix (art 526086) + Turbo béton (art 77658).

Supplément pour la livraison à des tiers	150,00 €	article 00232503
Déplacement de container (marché belge)	90,00 € / transport	article 00056097
Déplacement de container (marché luxembourgeois)	195,00 € / transport	article 00056097

#### Plaques de plâtre :

La dépalettisation des plaques isolantes est possible moyennant un supplément	35,00 € / produit	article 00063111
Déchargement camion à terre (gyraf / kooiaap )	125,00 € / transport	article 00028120
Déchargement camion en hauteur - Belgique	380,00 € / transport	article 00008517
Déchargement camion en hauteur - GD Luxembourg	445,00 € / transport	article 00008517
Temps de déchargement ou attente supplémentaire grue	95,00 € / heure	article 00655168
Temps de déchargement ou attente supplémentaire kooiaap	80,00 € / heure	article 00665266

Les livraisons avec grue ou kooiaap seront exclusivement planifiées par réservation auprès de notre service Order. Ces commandes doivent être transmises 3 jours ouvrables avant 14H au plus tard avant la date de livraison demandée, et devront mentionner une adresse de livraison claire, les noms de 2 responsables sur place et un numéro de téléphone joignable.

#### Délai de livraison

##### Camion complet :

Commande reçue avant 14:00 = livraison en 48h

Commande reçue après 14:00 = livraison en 72h

##### Camion non complet :

7 jours ouvrables maximum (pas de possibilité de garantir une date fixe)

4 personnes doivent être prévues sur le chantier pour la livraison avec grue en hauteur. Les précautions nécessaires pour protéger la zone doivent être prises (ex: protection des fenêtres).

Un horaire précis de livraison ne peut être convenu que pour la première livraison à partir de 7.00 heures. Le client s'assurera de l'accessibilité du chantier. 2 heures sont incluses pour la livraison.

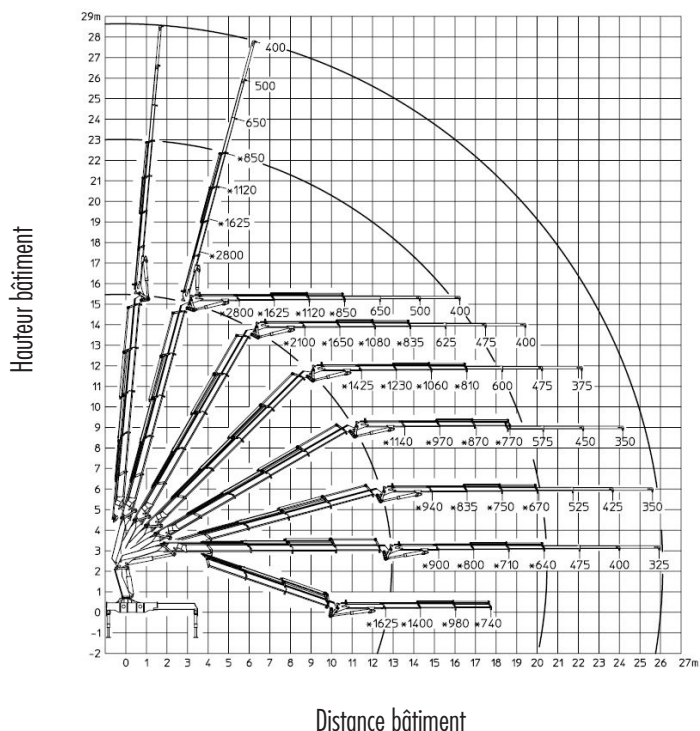
##### Livraison chantier :

Si les heures de rendez-vous n'étaient pas respectées, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pourrions pas accepter des astreintes.

Le déchargement des piles standards au sol est possible jusqu'à une distance maximum de 7m par rapport à l'axe de la grue. Les palettes destinées à être déchargées avec mise en hauteur seront composées au maximum de 20 plaques en situation de basculement (vertical), suivant le diagramme ci-dessous.

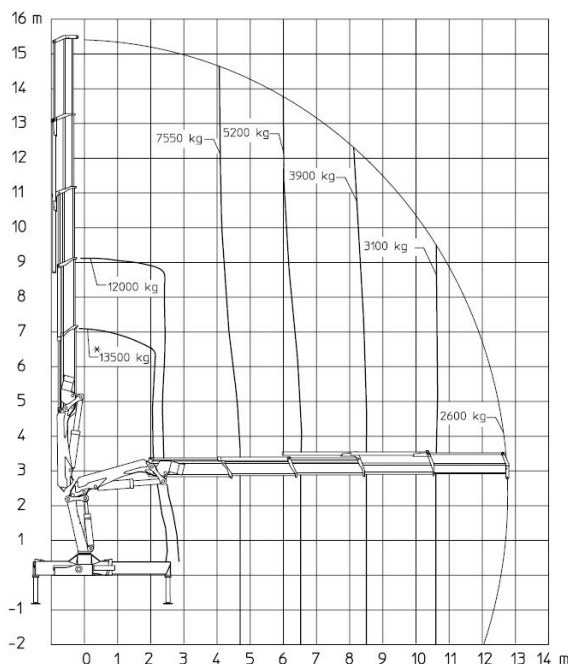
$$\sqrt{(\text{distance bâtiment})^2 + (\text{hauteur bâtiment})^2} = \text{longueur - bras de la grue}$$

**Grue 22 mètres**  
3000-K4 + FJ900-K3



Distance bâtiment

**Grue 24 mètres**  
HMF4220-K4 + FJ900-K4



Distance bâtiment

Dans le cas où plusieurs véhicules sont utilisés simultanément pour la fourniture de plaques Knauf, la grue Gyraf peut être utilisée pour le déchargement d'autres camions, moyennant un forfait supplémentaire par camion déchargé. Ce supplément sera calculé sur base du tarif « Temps de déchargement et d'attente supplémentaire ».

## Danoline

Forfait de livraison hors condition franco (< 100 m <sup>2</sup> )	175,00 € / transport	article 00590050
--	----------------------	------------------

## Blocs de plâtre

Supplément dépalettisation	30,00 € / palette	article 00023949
----------------------------	-------------------	------------------

## Délai de livraison

### Camion complet :

Commande reçue avant 14:00 = livraison en 48h

Commande reçue après 14:00 = livraison en 72h

### Camion non complet :

7 jours ouvrables maximum (pas de possibilité de garantir une date fixe)

Un horaire précis de livraison ne peut être convenu que pour la première livraison à partir de 7.00 heures. Le client s'assurera de l'accessibilité du chantier. 2 heures sont incluses pour la livraison

### Livraison chantier :

Si les heures de rendez-vous n'étaient pas respectées, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pourrions pas accepter des astreintes.

## Fibre de bois :

Tektalan A2 SmartTec, Panneaux de finition A2 et Organic : Livraison sous conditions franco à partir de 8 palettes

Heratekta, Herafoam et Panneau de finition : Livraison sous conditions franco à partir de 4 palettes

Supplément transport hors conditions franco	90,00 € / transport	article 99550706
Supplément dépalettisation / palette incomplète	35,00 € / commande	article 99550759
Supplément Kooiaap	75,00 € / transport	article 99550890
Supplément pour livraison à heure demandée pour camion complet	50,00 € / transport	article 99550070
Supplément pour livraison à heure demandée pour camion non complet	150,00 € / transport	article 00222075
Supplément livraison colis	15,00 € / envoi	article 00058154
Supplément mise en peinture Organic <50m <sup>2</sup> « Creative Impressions » et « Lines Impressions »	145,00 € / référence	article 99550114
Supplément dépassement temps de déchargement	37,50 € / demi-heure	article 99550060
Frais d'annulation plus de 24h après la commande	300,00€ / commande	article 99550005

Les livraisons à heure demandées ne sont plus disponibles pour les commandes inférieures à ½ camion complet.

Panneaux colorés Heraklith : PAS de garantie de couverture de la peinture à 100%

## Retours

Une photo de l'emballage non endommagé et du numéro de série est toujours nécessaire.

Les fixations ne sont plus reprises.

## Laine de verre :

Livraison à partir de 5 palettes (uniquement par palettes complètes par produit). Le mix de produits dans la même livraison est possible. Exception faite des articles disponibles au dépôt central (article D) qui peuvent être commandés en-dessous de 5 palettes.

Dépalettisation possible au paquet pour les articles D au départ du dépôt Central	35,00 € / article	article 00063111
Déchargement du camion à terre (Kooiaap)	125,00 €	article 000 28120

Les articles C sont disponibles uniquement sur demande et pour une commande minimale de 20 palettes mono-produit.

Les délais de livraison de ces produits sont disponibles sur demande.

## Laine de roche :

Rock4All et RockSilk 35

Livraison à partir de 5 palettes (uniquement par palettes complètes).

Exception faite des articles Rock4all disponibles au dépôt central (article D).

Dépalettisation possible au paquet pour les articles D au départ du dépôt Central	35,00 € / article	article 00063111
Déchargement du camion à terre (Kooiaap) possible mais uniquement sous réserve d'acceptation de notre service Order Management :	125,00 € / transport	article 00028120

## Smartroof C

Livraison par 28 palettes (uniquement par palettes complètes).

En cas de livraison d'un camion non complet, nous vous facturons un supplément forfaitaire	500,00 € / transport.	article 00796358
Supplément pour livraison à heure demandée	130,00 €	article 00179693
Supplément pour livraison demandée dans un créneau de 2 heures	65,00 €	article 00160848
Déchargement du camion à terre (Kooiaap)	225,00 €	article 000 28120

## 4. TRANSPORT

Il n'est pas possible de garantir l'heure d'arrivée du camion. Le client est responsable de l'accessibilité du lieu de livraison.

La convention CMR autorise maximum 2 heures de déchargement, au-delà, des heures d'attente seront comptabilisées.

Temps de déchargement ou attente supplémentaire	66,00 € / heure	article 00049956
---	-----------------	------------------

### La capacité de charge maximale dépend du type de camion :

Semi-remorque bâché - départ sites production (Engis, Wielsbeke, Dépôt Central)	30 tonnes
Semi-remorque bâché - départ sites hors Belgique	24,5 tonnes
Semi-remorque avec chariot élévateur (kooiaap) - plaques	26 tonnes
Camion grue 8 m (blocs de plâtre) - pas de livraison à l'étage	24 tonnes
Camion grue 24 m - plaques	18 tonnes
Semi-remorque 22 m - plaques	22 tonnes

La livraison de camion plaques avec grue aux étages (Gyraf) est prévue pour un forfait de 4 heures de prestation. Au-delà de ces 4 heures, nous vous facturons un supplément	95,00 € / heure supplémentaire	article 655168
--	--------------------------------	----------------

Les livraisons avec grue (Gyraf) ou chariot élévateur (Kooiaap) peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant la date de livraison prévue. Dans le cas contraire, nous vous facturons un montant en fonction des tarifs évoqués préalablement.

Les livraisons avec grue ne sont possibles que pour les plaques (Plus de détails dans les « particularités liées aux produits »).

### Livraison chantier :

Pour les livraisons sur chantier, il est impératif de nous fournir deux contacts et leur numéro de téléphone.

Si les heures de rendez-vous n'étaient pas respectées, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pourrions pas accepter des astreintes. Les camions auto déchargeables (kooiaap) ne sont possibles que pour les marchandises en provenance de nos sites de production / stockage (Engis, Wielsbeke, Visé et Dépôt Central) et de nos isolants façades EPS.

### Frais de transport

Forfait de livraison hors condition franco	95,00 € / transport	article 00436854
Lieu de déchargement supplémentaire, dans un rayon de 50 km	75,00 € / lieu	article 00023945 / 00437942

## 5.CONDITIONNEMENT

### Consommables

Housse à part pour palette de plaques de plâtre	5,00 € / housse	article 00059453
Supplément housse chauffée	6,90 € / housse	article 00065440

### Emballages récupérables

Euro palettes	article 00003225
Palettes pour plaques de plâtre	article 00003221

### Traitement opérationnel

Seules les palettes aux normes EPAL et les palettes plaques GKPP en bon état, recyclables et faisant partie d'un solde ouvert de maximum 12 mois seront reprises.

Votre solde ouvert de palettes est disponible sur demande en vous adressant à notre service Order Management.

Votre demande de reprises de palettes doit indiquer le nombre exact (EPAL ou GKPP). A défaut, la reprise ne pourra se faire.

Les reprises de palettes ne sont possibles que lors des livraisons au départ de nos sites de production (Engis, Wielsbeke) / stockage (dépôt central).

**Engis** : EPAL - palettes euros (par piles de 15 maximum)

**Wielsbeke** : GKPP – palettes plaques (par piles de 22 maximum)

Le chauffeur sera muni d'un bon de retour

Pour les livraisons au départ du dépôt central, seule la quantité de pal livrées seront reprises.

Les reprises de palettes sur chantier se font uniquement en cas de livraison.

S'il n'y a pas de commande en cours, la reprise sera effectuée endéans les 15 jours de la demande.

Lors des livraisons des sites hors Belgique, la reprise n'est pas possible.

### Palettes euros – EPAL

Knauf a installé une machine automatisée pour garantir la qualité et l'objectivité du tri des palettes EUR.



Les palettes ne portant pas ces mentions ne seront pas créditées et elles ne seront pas retournées au client.

Les palettes non réparables ne seront pas non plus créditées.

Une palette est non réparable à partir du moment où un des critères suivants est constaté :

- Palettes avec des gros résidus (plâtre, béton, ...)
- Palettes avec de la mousse végétale suite à un stockage en extérieur prolongé.
- Palettes présentant plus de 3 défauts (planches, blochets, ...)
- Palettes avec des éléments ajoutés (bois, plastique, ...)

## Type de palettes conformes et non-conformes

### EPAL - conformes



### Non conformes



### GKPP - conformes



## 6. RETOUR MARCHANDISES

---

### Matériaux endommagés ou livrés par erreur

Les matériaux endommagés durant le transport ou ne correspondant pas à votre bon de commande à la livraison, doivent être mentionnés sur la CMR et le bon de livraison, avant le départ du chauffeur.

Si un retour est nécessaire, il faut prendre contact avec notre service Order Management. Si le transporteur ne peut pas reprendre les matériaux immédiatement, notre équipe conviendra d'une date de reprise avec vous.

### Matériaux en bon état

Seuls les matériaux standards en parfait état et faisant partie de notre assortiment de stock au Dépôt Central, à Engis, Wielsbeke ou Visé seront repris dans le mois suivant de la vente, pour autant que votre délégué technico-commercial donne son accord. A noter que les fixations de la gamme fibre de bois ne sont pas reprises.

Ces matériaux sont crédités à raison d'une moins-value de 20% et d'une déduction des frais de transport pour le retour.

Les articles C (sur commande) ne seront ni repris ni crédités.

## 7. RÉCLAMATIONS

---

En cas de réclamations, adressez-vous à votre délégué Technico-commercial ou envoyez un mail à [Billing@knauf.be](mailto:Billing@knauf.be).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Art . 1 . Sauf stipulations particulières expresses, libellées dans les documents faisant titres du contrat et acceptées comme telles, tous les contrats que nous concluons sont soumis à nos propres conditions générales et particulières . Par le seul fait qu'il conclut avec notre société, l'acheteur accepte nos conditions générales et particulières et reconnaît qu'elles priment sur ses propres conditions générales ou particulières de telle sorte qu'il accepte expressément qu'elles soient exclues du champ contractuel .

Art . 2 . Nos conditions générales de vente sont reproduites au verso de nos bordereaux de livraisons et de nos factures . Elles sont également consultables en ligne, sur notre site internet [www .knauf .be](http://www.knauf.be) . La modification de nos offres n'entraîne pas la non-acceptation de nos conditions générales .

Art . 3 . Sauf stipulations contraires écrites, nos offres ne nous engagent que pour un délai de 15 jours prenant cours le lendemain de la date qui y figure . Les conventions conclues par nos représentants ou nos délégués ne nous engagent qu'après confirmation écrite de la direction de notre société .

Art . 4 . Nos offres reprennent les prix en vigueur au moment où elles sont établies . Toute augmentation de prix survenant entre la conclusion du contrat et la livraison, notamment en cas d'augmentation des prix de nos fournisseurs, du coût de la main d'oeuvre, d'événements monétaires d'ordre national ou international, sera portée en compte à l'acheteur . Le prix facturé sera donc celui en vigueur au moment de la livraison . Nous nous engageons à avertir l'acheteur dans un délai raisonnable des augmentations que nous devons lui porter en compte et il disposera d'un délai de 48 heures pour retirer, s'il le désire, son acceptation . A défaut, il sera considéré comme ayant accepté ces augmentations . Nous nous réservons également le droit de majorer nos factures d'un montant forfaitaire lorsque, en raison de la spécificité de la commande de l'acheteur, le mode de délivrance de cette commande ne correspond pas à nos critères de livraison ou de facturation . Le montant de la majoration ainsi que ces critères seront notifiés par écrit à l'acheteur .

Art . 5 . Nos prix s'entendent soit départ usine, soit franco destination . En cas de prix départ usine, quel que soit le mode de transport, l'emballage sera à la charge de l'acheteur . Le port sera payé par lui . En cas de marchandises offertes franco destination, nos offres s'entendent pour des livraisons de wagons ou de camions complets d'au moins 25 tonnes . Les frais de pesage, de voie de garage et de raccordement ne sont pas compris dans le prix et sont à la charge de l'acheteur . Pour des livraisons en wagons ou camions de moins de 25 tonnes, les excédents de frais et les suppléments pour manque de poids sont à la charge de l'acheteur . En cas de transport de marchandises offertes franco destination par les soins du client, nous rembourserons les frais de transport suivant notre réglementation interne .

Art . 6 . les délais de livraison que nous avons acceptés prennent cours 8 jours après la réception de la commande en nos bureaux ou le lendemain de l'envoi de la confirmation visée à l'art . 3 . Le dépassement des délais n'entraîne notre responsabilité que si une faute lourde nous est imputable . Si l'acheteur prouve que le délai de livraison était pour lui une condition essentielle du contrat, il pourra être fait application de l'art . 20 des présentes conditions . Un retard de livraison ne donne pas le droit à l'acheteur de considérer le contrat comme résolu . Les commandes sont exécutées dans leur ordre d'inscription et au fur et à mesure des possibilités de fabrication .

Art . 7 . Les containers utilisés pour l'envoi et la livraison des produits à l'acheteur sont notre propriété . Ils sont repris par nos soins et, à cette fin, l'acheteur s'engage à nous assurer l'accès à tout moment de l'endroit où ces containers se trouvent . L'acheteur est responsable de la valeur de remplacement de tout container que nous n'avons pu reprendre . Lorsque la livraison a lieu sur des palettes spéciales (palettes KNAUF) ou sur des palettes POOL, ces palettes seront facturées à l'acheteur et lorsque celui-ci nous les aura retournées en parfait état, elles lui seront créditées pour le même montant .

Art . 8 . Quelle que soit la manière dont les prix sont établis, la délivrance de la marchandise a lieu dans nos installations . Elle est réputée avoir lieu dès l'expiration du délai stipulé pour la livraison et elle entraîne l'agrégation des marchandises sauf si l'acheteur a stipulé par écrit au moment de la commande qu'il entendait procéder à l'agrégation dans un délai de 3 jours à dater du jour de la délivrance . Si l'acheteur ne procède pas dans ce cas à l'agrégation, celle-ci est réputée acquise à l'expiration du délai de 3 jours . Dès le jour de la délivrance, les risques des marchandises vendues sont transférés à l'acheteur .

Tout refus d'agrégation doit nous être notifié par lettre recommandée contenant les motifs de ce refus et ce, dans les 5 jours suivant l'expiration du délai d'agrégation lorsque l'acheteur a reconnu cette faculté . Dès le jour de la délivrance, les risques des marchandises vendues sont transférés à l'acheteur .

Lorsque l'acheteur refuse l'agrégation, il est tenu de nous le notifier par lettre recommandée en mentionnant les motifs de ce refus et ce, dans les 5 jours qui suivent la livraison . Dans ce cas, et si nous sommes d'accord avec les clauses de ce refus, nous acceptons de procéder au remplacement des marchandises non agréées à moins que nous ne préférions résilier le contrat . Dans un cas comme dans l'autre, notre responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde de notre part .

Art . 9 . Si nous assurons la livraison des marchandises, celles-ci sont expédiées et voyagent toujours aux risques de l'acheteur . En cas d'avaries ou de marchandises manquantes, l'acheteur accepte de s'adresser exclusivement au transporteur . Nous n'assurons de garantie ni pour la qualité des emballages ni pour les dommages résultant de l'utilisation de matériel d'emballage de type commercial .

Art . 10 . Toute action fondée sur un risque réhibitoire, c'est-à-dire toute caractéristique occulte de la chose vendue qui la rend impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui diminue tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait payé qu'un moindre prix, doit être intentée endéans un délai d'un an courant à partir de la livraison . Nous nous réservons toujours d'apporter la preuve de l'impossibilité dans laquelle nous étions de découvrir le vice qui nous est reproché . Dans cette hypothèse notre obligation de garantie ne couvre que le remplacement ou la réparation de la marchandise défectueuse, sous déduction d'un éventuel coefficient de vétusté, et nous ne sommes tenus à aucun dommage et intérêt .



Art . 11 . Nous garantissons la qualité de nos produits . Toutefois, nous ne serons en aucun cas tenus des dommages provoqués par un usage des marchandises vendues qui ne soit pas conforme soit à leur destination, soit à nos instructions ou à celles du fabricant . L'acheteur s'engage à procéder à ses frais aux essais nécessaires pour vérifier l'adéquation des marchandises achetées à l'usage auquel il les destine . Le cas échéant, il s'engage à imposer cette même obligation aux acheteurs et utilisateurs auxquels il vend ou destine les produits qu'il nous a achetés .

Art . 12 . Nos factures sont payables à Knauf dans les 30 jours de leur date, sans déduction, sauf un escompte de 1% en cas de réception du paiement dans les 10 jours de la date de facturation . Le seul fait de non-paiement à l'échéance met l'acheteur en demeure . Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit un intérêt de 12% . En outre, et en application de l'art . 1229 du Code Civil, les parties conviennent de fixer le montant découlant de tout retard de paiement sans préjudice des intérêts moratoires susdits, à une somme équivalant à 15% du montant dû en principal avec un minimum de 50 euros . sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire .

Art . 13 . Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris . Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché .

Art . 14 . Nous ne renonçons à aucun de nos droits quand nous tirons une traite sur l'acheteur et quand nous acceptons la création d'effet de commerce ou la remise de valeurs . Il n'y a, dans ces cas, ni novation ni dérogation à nos conditions générales ou particulières . Les frais d'agio, d'escompte, de change et tous les autres frais entraînés par ces modes de paiements sont à charge de l'acheteur . Les traites doivent être avalisées . Nous ne garantissons pas l'encaissement ni le protêt régulier d'effets qui, au jour où ils nous sont remis, seraient à moins de 15 jours de leur échéance . Le renvoi par correspondance d'un effet impayé aura les effets de la clause « retour sans frais » visée à l'art . 46 des lois coordonnées sur la lettre de change .

Art . 15 . RESERVE DE PROPRIETE : Quelles que soient les modalités de la vente, l'acheteur reconnaît expressément que les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à leur complet paiement . Lorsque le contrat a donné lieu à l'émission d'un ou de plusieurs effets quelconques, seul le paiement de tous les effets équivaut au paiement complet de la marchandise . Jusqu'au moment du transfert de propriété, l'acheteur qui transforme les marchandises est censé avoir agi pour notre compte et les produits issus de cette transformation restent notre propriété . En outre, l'acheteur s'interdit de donner les marchandises, ou les produits qui en sont issus, en gage, de les aliéner à titre gratuit ou de les exposer au privilège du bailleur . S'il entrepose ces marchandises dans des locaux qu'il prend en location, il informe immédiatement le bailleur, par lettre recommandée, que les marchandises entreposées ne sont pas sa propriété . Nonobstant cette réserve de propriété dont l'opposabilité aux tiers s'apprécie selon le système juridique en vigueur dans le pays de l'acheteur, les marchandises sont aux risques du dit acheteur dès leur délivrance, conformément à l'Art . 8 .

Art . 16 . L'acheteur reconnaît que toutes les obligations qu'il souscrit à notre égard sont indivisibles .

Art . 17 . Tout manquement de l'acheteur à l'une quelconque de ses obligations entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, ni aucune formalité, l'exigibilité de toutes ses obligations à notre égard même si elles ne sont pas encore à échéance, et quelle que soit leur cause ou leur objet . Il en est de la sorte même si des effets de commerce nous ont été remis . Tout manquement de l'acheteur à une quelconque de ces obligations nous donne le droit de lui opposer, sans mise en demeure ni aucune formalité, la résolution de plein droit de toutes les conventions que nous avons conclues avec lui ou de l'une ou l'autre d'entre elles seulement . Cette résolution rend exigible à charge de l'acheteur, en réparation du préjudice que nous subissons de ce fait, une indemnité égale à 25% de toutes les sommes dues ou à échoir à cette date, ou des sommes en cause à ce moment . Nous nous réservons d'apporter la preuve d'un préjudice supérieur et d'en réclamer la réparation . Si nous préférons poursuivre l'exécution forcée, le cas échéant avec dommages et intérêts, des obligations dont l'acheteur reste en défaut, celui-ci nous reconnaît, en application notamment de l'indivisibilité stipulée à l'art . 15, le droit de suspendre l'exécution de toutes nos obligations à son égard jusqu'à ce qu'il cesse lui-même d'être en défaut d'exécution . En outre, si la résolution n'est pas invoquée à l'égard de toutes les conventions conclues entre notre société et l'acheteur, celui-ci nous reconnaît le droit de suspendre l'exécution de toutes nos obligations à son égard dans les conventions qui ne sont pas résolues jusqu'au moment où la résolution invoquée aura été exécutée et les dommages et intérêts réglés .

Art . 18 . Chaque contrat peut également être résolu de plein droit par la seule notification à l'acheteur, sous pli recommandé, de notre décision de mettre fin au contrat s'il s'avère que l'une des obligations principales de l'acheteur - et nous considérons comme telle l'obligation de paiement à l'échéance - ne sera pas exécutée ou risque fort de ne pas l'être et ce avant même que cette obligation soit exigible . La résolution peut être notifiée pour chaque contrat conclu même si l'obligation en cause ne concerne que l'un d'eux .

Art . 19 . Tout événement non constitutif de faute lourde de notre chef et qui pourrait arrêter, suspendre ou interrompre l'exécution de nos obligations nous décharge de toute responsabilité .

Art . 20 . Lorsque surviennent des circonstances imprévisibles et non imputables à l'acheteur ou à nous-mêmes, circonstances ayant pour effet de modifier sensiblement une obligation essentielle du contrat, la partie victime de cette modification est en droit de demander à l'autre partie une adaptation de ses obligations conformément à l'économie du contrat .

Art . 21 . Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat régi par les présentes conditions générales est de la compétence exclusive soit du Juge de Paix dans le ressort duquel est situé le siège social de notre société, soit des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Huy-Waremme, à moins que nous préférions procéder en application de l'art . 624 du Code Judiciaire .